

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC124

présenté par

Mme Descamps, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Dunoyer, M. Favennec-Bécot ,
 M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier,
 Mme Sophie Métadier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill, M. Villiers,
 M. Warsmann et M. Zumkeller

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	1 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'action 05 du programme Presse et médias lance un signal très fort en direction des nombreux médias de proximité, sites d'information locaux, ou encore radios associatives. À la lecture du projet de loi, on a le sentiment

Cet amendement entend attribuer 1 000 000 euros en AE et en CP à l'action 05 « Soutien aux médias de proximité » du programme 180 « Presse et Médias », au détriment de l'action 02 « Industries culturelles » du programme 334 « Livre et industries culturelles ».

Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finance qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant.

Il n'est pas envisagé de restreindre les moyens accordés aux politiques du ministère de la Culture, mais bien d'appeler à l'attribution de moyens en soutien aux petites radios associatives.